

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB 24 MAI 2023 à 19 H

Présidente : D. RETERRE.

Administrateurs : D. Van Bever , A.M. Habets, P.Schmets,
B. Dewilde (19H35), E. Davaux, S. André, D. Vanleeuw(19H25).

Cellules : M. Loppe, B. Valentin, C. Didembourg.

Invités permanents : R. Gruselin, F. Schmitt , P. Carlier, P. Achten.

Absent : M. Hourlay.

Le CA accueille Monsieur SCHMITT, invité permanent du B.C.

Commission des Rencontres.

- **Inscriptions au championnat FVWB.**
Deux équipes ne se réinscrivent pas en Promotion : Aywaille (M) , Ciney (D).
Il sera proposé aux 2 clubs classés dans les tours finals de prendre la place vacante.
- **Inscription Coupe de Wallonie** : 15 équipes Messieurs et 15 équipes Dames.
Cette compétition ne sera pas organisée car trop peu d'inscrits.
- **Débriefing Finales Francophones.**
Griefs et rouspétances sur la formule de la prochaine organisation.
Problème soulevé par la participation d'un joueur (G. BROZAK) avec le club de Waremme suite à une double affiliation reçue de son entité.
Après discussion, il s'avère que cette participation pose problème et que la D.A obtenue auprès de l'entité pour une compétition provinciale ne peut s'appliquer pour une compétition FVWB.
Il est décidé de prévenir le club de Waremme qu'il ne peut aligner ce joueur aux finales nationales et qu'il va falloir redéfinir les règles de la D.A afin de clarifier la situation pour le futur.

- Remarque concernant l'un des responsables de l'arbitrage au sujet de sa consommation de boissons alcoolisées.
- La communication faite par Mr HALLEUX lors de la réception concernant le statut Adepts pour certains joueurs aurait dû se faire dans un autre contexte car tous les clubs concernés par ce statut n'étaient pas présents.
- **Etablissement des calendriers.**
L'information pour les numéros « pivot » a été transmise aux responsables provinciaux et la réalisation des calendriers va se faire dans les prochains jours.
- **Informations sur la C.N.R de Volley Belgium.**
M. LOPPE a été élu comme responsable de cette commission et un appel à candidature va être fait pour étoffer cette cellule par un vice-président (VV). Du côté francophone, P. ACHTEN est le candidat proposé pour rejoindre la cellule.
Les listes de force seront prêtes pour le 1^{er} septembre.
La caisse de compensation VB 2021-2022 est prête.
C'est en cours pour celle de VB 2022-2023.

Commission arbitrage.

- Mr DANGRIAUX ayant atteint l'âge limite pour l'arbitrage, une dérogation d'un an est demandée

<p>Résultat du vote : 8 oui</p>
--

- **Situation des promotions d'arbitres vers V.B.**
Cette année, on constate que les résultats obtenus par les candidats à une promotion ne sont pas très bons. (3 candidatures reportées).
La question posée : quid de la préparation et des formations données ?
C. Didembourg tente d'expliquer la raison de ces échecs tout en disant que tout a été fait pour mettre les candidats dans de bonnes conditions pour réussir ce passage au niveau supérieur. Une formation FVWB a notamment été donnée.
- Il informe que la prochaine réunion annuelle des arbitres aura lieu, comme l'an dernier, avec les arbitres de l'autre aile.

- Informations sur les changements des indemnités et frais kilométriques au 1^{er} juillet comme chaque année.
- Informations sur le projet « Beauté du sport »
Ce projet comporte 2 volets :
 - Violence envers les arbitres, joueurs et supporters en collaboration avec la fédération de Handball et de Basket.
Colloque + lancement de la campagne (FVWB) avec tous lancée le 27 juin.
 - Comportement de l'arbitre par rapport à la violence , projet réalisé avec les arbitres de la FVWB

Trésorerie.

- Suite à la discussion du dernier CA, le trésorier a négocié un accord avec VB pour une répartition (20 %) des frais pour l'utilisation du **programme Volley Spike** et ce, pour une période de 5 ans. Cela représente une charge de 4.200 € /an pour la FVWB.
Il est proposé d'offrir ce service aux clubs gratuitement.

Résultat du vote : 8 OUI

- **Accord avec VB pour la caisse de compensation 2021-2022** pour les équipes FVWB évoluant en V.B. La situation sera régularisée dans les prochains jours.
- **Indemnités de formation.**
Ces indemnités seront de nouveau d'application (22/23) et calculées pour une année uniquement.
Une grosse difficulté réside dans le fait qu'une donnée importante est manquante : le niveau du joueur. Il ne sera donc pas possible pour la saison passée de calculer les indemnités informatiquement.
Ce développement informatique est prévu pour les saisons prochaines.
- **Return aux entités 2022-2023** sera versé vers le 16 juin .
- **European Golden League** : pour la rencontre du 10 juin au Spiroudôme, les invitations VIP sont envoyées , reste à finaliser le subside de notoriété.
- **Information sur le statut Art 17** attribué aux entraîneurs vacataires.
Ce statut réservé au domaine Socio-Culturel et sportif est plafonné à un nombre d'heures de prestations et un montant annuel de 6500 €.

Il va falloir gérer cet aspect pour éviter des dépassements et trouver des alternatives pour pouvoir régulariser le travail de ces entraîneurs.

Demande d'un suivi régulier des recettes et dépenses.

Pour le stage à Biarritz, on cherche une personne (bénévole) pour accompagner.

- **Dossier labellisation .**

P. Schmet est en contact avec l'Adeps pour finaliser le projet 2022 -2023.

En collaboration avec l'Université de Louvain, possibilité de rentrer le cahier des charges entre le 1^{er} juillet et 30 septembre pour des dépenses et paiement après le 1^{er} Octobre.

- Il informe également que les **subsides à rembourser pour 2022** seront pérennisés pour les prochaines saisons car les dépenses à engager dépasseront les subsides à recevoir.

Divers.

Compte rendu des auditions des candidats au poste de D.T.

Aucun des 3 candidats auditionnés n'a convaincu le jury ; plusieurs conditions requises et reprises dans le profil de fonction n'étaient pas présentes.

Discussion sur les pistes envisagées comme la prolongation du contrat du D.T actuel au-delà du 31 décembre 2023, date convenue pour la fin de la collaboration.

La structure qui sera déduite de l'étude de l'UCL ne nécessitera probablement pas un DT pur. Celle-ci serait présentée en avril 2024. Que fait-on d'ici là ? Tous les dossiers ADEPS en cours devront être terminés pour octobre et présenté par le DT actuel.

Discussion au sujet de la prolongation du contrat du DT actuel suivie d'un vote .

<p>Résultat du vote : 6 NON pour une prolongation 2 OUI</p>
--

La Présidente donne l'échéancier des actions mise en place avec l'Université de Louvain dans le cadre de la collaboration pour la réforme de la fédération.

- du 15-8 au 15-9, enquête anonyme au niveau des clubs,
- entretiens avec plusieurs personnes (administrateurs, invités permanents, responsable cellules) en autres ,

- mise en place de 5-6 ateliers (chaque mois) pour débattre de la vision stratégique de la fédération.

Elle fait part aussi de son intention de mutualiser les forces (VV, VB, FVWB) pour améliorer et créer un outil de communication.

Une demande est faite à l'AISF pour la mise en conformité de nos statuts avant la fin de l'année afin de répondre aux conditions du CSA.

Une rencontre avec l'Adeps est prévue afin de refaire un nouveau profil de fonction pour le D.T. afin de pouvoir lancer un nouvel appel à candidature.

Idem pour le profil du Directeur Général et/ou CEO , poste pour lequel un appel à candidature devrait être fait très rapidement sur base du profil de fonction présenté.

Un nouveau logiciel « Brevo (anciennement Sendinblue) » va être utilisé et permettra l'envoi de Newsletter via une plate- forme simple d'utilisation.

Demande de double affiliation administrative.

Demande d'une D.A.A pour Mr ROBINET Nathanaël – Licence 122 585 pour occuper le poste de président du VC Gedinne (NA 5157) ainsi que joueur au club de Beauraing.

Résultat du vote : 8 OUI

Exclusion d'un membre.

Un affilié dans notre fédération est condamné à une très lourde peine pour avoir été reconnu coupable de fait de pédophilie et qualifié de cyberprédateur. Le CA décide à l'unanimité de prolonger l'exclusion jusqu'à la prochaine AG.

Désignation du responsable de la cellule arbitrage.

La candidature de C. NOGARA est présentée au vote secret.

Résultat du vote : 7 OUI 1 Abstention
--

Monsieur Nogara est désigné comme nouveau responsable de la cellule arbitrage à la Fédération.

Nous en profitons pour remercier C. Didembourg pour l'excellent travail réalisé au cours de ces années.

Approbation des P.V

P.V du 11 avril, 19 avril, 29 avril et 17 mai approuvés

Date de la prochaine réunion : **le Mercredi 28 JUIN**

Fin de la réunion : 22h 30

La Secrétaire Générale

HABETS AM